



## Non inscription à l'ordre

-----  
Par fredbzh56

Bonjour,

un directeur des soins issu de la formation infirmiere n'est pas inscrit à l'ordre infirmier.

il empeche un collegue d'évoluer en lui refusant des postes d'encadrement, ceci par écrit, et en lui refusant un entretien de selection.

Cette decision peut elle etre contestee du fait de l'exercice illégal de la profession et que ces documents nuisent à l'evolution professionnelle de mon collegue ?

en vous remerciant